

Arrêté du 26 juin 2000 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR: ATEG0090360A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 8 juin 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire ministériel du mardi 27 juin 2000, l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 juin 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

M. Casal (François), directeur adjoint de l'eau, en remplacement de M. Vesseron (Philippe).
M. Tournier (Alain), sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales (direction générale de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche), en remplacement de M. Galliard de Lavernée (Christian).
Mme Benmaiza (Atika), chef du bureau des personnels d'encadrement de l'administration centrale (direction du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement), en remplacement de M. Chantereau (Pierre).
M. Legrain (Dominique), directeur adjoint du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, en remplacement de M. Letourneux (François).

Membre suppléant

M. Jacques le Seigneur (.Vincent), directeur de l'institut français de l'environnement, en remplacement de M. Morel (Bernard).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 26 juin 2000.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. WAHL